



**Programme
des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/37
6 juin 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Soixante-dix-neuvième réunion
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

PROPOSITION DE PROJET : NAMIBIE

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (troisième tranche) Allemagne

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Namibie

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC	Allemagne (agence principale)	63è	Total d'ici 2025

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe I)	Année : 2016	3,76 (tonnes PAO)
---	--------------	-------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22					3,76				3,76

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Référence 2009 – 2010 :	8,40	Point de départ des réductions globales durables :	8,40
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	8,40	Restante :	0

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2017	Total
Allemagne	Élimination des SAO (tonnes PAO)	2,5	2,5
	Financement (\$US)	302 700	302 700

(VI) DONNÉES DU PROJET			2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020-2024	2025	Total
Limites de consommation du Protocole de Montréal			s.o.	s.o.	8,40	8,40	7,56	7,56	7,56	7,56	7,56	5,46	2,73	s.o.
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)			8,87	8,4	7,22	6,64	5,88	4,24	2,97	1,68	0,77	0,77	0,21	s.o.
Financement convenu (\$US)	Allemagne	Coûts du projet	300 000	0	240 000	0	0	0	270 000	0,0	0,0	0,0	90 000	900 000
		Coûts d'appui	36 333	0	29 067	0	0	0	32 700	0,0	0,0	0,0	10 900	109 000
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$US)		Coûts du projet	300 000	0	240 000	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	540 000
		Coûts d'appui	36 333	0	29 067	0	0	0	0	0,0	0,0	0,0	0,0	65 400
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$US)		Coûts du projet	0	0	0	0	0	0	270 000	0	0	0	0	270 000
		Coûts d'appui	0	0	0	0	0	0	32 700	0	0	0	0	32 700

Recommandation du Secrétariat :	Pour approbation générale
---------------------------------	---------------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du Gouvernement de la Namibie, le Gouvernement de l'Allemagne, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté à la 79^{ème} réunion une demande de financement pour la troisième tranche du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour un montant de 270 000 \$US, plus les coûts d'appui de l'agence de 32 700 \$US¹. La proposition comprend le rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation de HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période courant de 2017 à 2025.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation de HCFC

2. Le Gouvernement namibien a fait état d'une consommation de 3,76 tonnes PAO de HCFC en 2016. La consommation de HCFC sur la période de 2012 à 2016 est présentée au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC en Namibie (données de l'Article 7 pour 2012-2016)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	Valeur de référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	86,53	126,00	64,60	96,40	68,38	147,4
HCFC-141b	0,00	0,80	0,75	0,55	0,00	2,4
Total (tm)	86,53	126,80	65,35	96,95	68,38	149,8
Tonnes PAO						
HCFC-22	4,76	6,93	3,55	5,30	3,76	8,1
HCFC-141b	0,00	0,09	0,09	0,06	0,00	0,3
Total (tonnes PAO)	4,76	7,02	3,64	5,36	3,76	8,4

3. En 2016, la consommation de HCFC était 55 pour cent inférieure à la valeur de référence établie aux fins de conformité et 11 pour cent au-dessous de la consommation maximale admissible figurant dans l'Accord conclu avec le Comité exécutif pour 2016.

4. La faible consommation en 2014 s'explique par les stocks constitués en 2013 en raison des quantités excessives importées ; les importateurs ayant donc fait venir de plus faibles quantités cette année-là. La consommation de 2015 était plus comparable au niveau de consommation du pays. En 2016, la faible consommation a été attribuée au faible quota alloué pour l'année (un quota de 76 tm a été fixé, 10 tm ont été réservées à une utilisation d'urgence et le quota d'urgence de 7 tm n'a pas été utilisé), à l'interdiction des équipements à base de HCFC-22 en vigueur depuis 2013 ; sans oublier que le secteur de la pêche adopte régulièrement des équipements sans HCFC-22. Actuellement, le prix du HCFC-22 au niveau local est considérablement élevé (13,38 \$US/kg) car seuls quelques importateurs agréés en font venir. Cela a donc encore réduit la demande en HCFC-22. L'étude sur les solutions de remplacement des SAO indique également que l'importation de ces solutions de rechange augmente, notamment pour ce qui est du R-717, du HFC-404A et du HFC-410A.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le Gouvernement était en train de mettre en place un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2016 était de 3,76 tonnes PAO. La vérification a montré que la Namibie a respecté les objectifs de réglementation du Protocole de Montréal, et que la consommation de HCFC en 2015 et 2016 était inférieure aux limites de consommation maximale admissible énoncées dans

¹ Conformément à la lettre du 8 mai 2017 du Ministère de l'industrialisation, du commerce et du développement des PME de Namibie adressée au Secrétariat.

l'Accord conclu entre le Gouvernement et le Comité exécutif. Les recommandations formulées par l'expert en vérification, à savoir que les quotas soient alloués avant la fin du mois de novembre pour permettre une planification anticipée des importations ; le renforcement de la formation régulière des agents des douanes, en particulier des nouveaux employés ; et que les informations sur les permis d'importation soient intégrées dans la base de données douanière pour permettre une meilleure surveillance des importations, ont été prises en compte pour la mise en œuvre de la troisième tranche.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

6. Le Gouvernement namibien a fait état des données de sa consommation de HCFC du secteur pour 2016 dans le rapport de mise en œuvre du PN, lesquelles correspondent aux données indiquées en vertu de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

Cadre juridique

7. Le Gouvernement namibien a mis en place un système d'octroi de permis et de quotas pour l'importation et/ou l'exportation de HCFC, lequel est effectivement appliqué. Le Gouvernement a également interdit les importations des nouveaux équipements à base de HCFC et les importations de HCFC-141b en vrac à compter du 1er janvier 2013.

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

8. Les activités suivantes ont été menées :

- (a) Au total, 256 agents des douanes ont été formés à l'identification des frigorigènes et au contrôle des importations de SAO et d'équipements à base de SAO. Cinq identificateurs de frigorigènes ont été fournis aux postes frontaliers ;
- (b) Un formateur a été formé à l'étranger à l'utilisation en toute sécurité des réfrigérants naturels. Sept ateliers de formation ont été organisés et, au total, 156 techniciens ont été formés aux bonnes pratiques d'entretien, en mettant l'accent sur l'utilisation en toute sécurité des frigorigènes à base d'hydrocarbures (HC) (principalement le R-290 et le R-600a), sur le suivi d'une norme minimale lors de l'entretien des équipements à l'aide de solutions de remplacement, ainsi que la sélection des frigorigènes pour les équipements spécifiques ;
- (c) Deux ensembles de systèmes de recharge en frigorigènes et deux ensembles d'unités de récupération destinés à la manipulation de frigorigènes ont été fournis dans des centres de formation professionnelle afin de former à la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base de HC ;
- (d) Une assistance a été apportée à l'Autorité de formation nationale (AFN) pour intégrer les consignes internationales et les exigences de compétences en matière d'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation dans le programme d'enseignement traitant de ce sujet afin de veiller à ce que des techniciens qualifiés travaillent dans le pays ; et
- (e) Des activités de sensibilisation du public ont été menées pour promouvoir l'élimination des HCFC.

Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)

9. Le suivi et la coordination du projet ont été assurés par l'Unité nationale de l'Ozone.

Niveau de décaissement des fonds

10. En date de mai 2017, sur les 540 000 \$US approuvés jusqu'ici, 406 844 \$US avaient été décaissés ainsi qu'indiqué dans le tableau 2. 57 600 \$US ont été engagés par le Gouvernement allemand et le solde de 133 156 \$US sera décaissé lors de la mise en œuvre de la troisième tranche (2017-2025).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH pour la Namibie (\$US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
Gouvernement de l'Allemagne	300 000	300 000	240 000	106 844	540 000	406 844
Taux de décaissement (en %)	100		44,52		75,34	

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

11. La troisième tranche de financement du PGEH sera mise en œuvre entre juillet 2017 et juillet 2025. Au cours de cette période, le Gouvernement namibien entreprendra les activités suivantes :

- (a) Continuera à former les nouveaux agents des douanes au contrôle des importations de SAO ; dispensera 12 cours de formation supplémentaire à 120 agents des douanes pour le contrôle des importations de SAO et la prévention du commerce illégal aux principales frontières (à savoir, la route Walvis sur la côte et la frontière sud avec l'Afrique du Sud) et formera deux formateurs supplémentaires au Kenya pour répondre aux besoins d'identification des SAO ; intégrera dans la base de données douanière les informations sur les permis d'importation ; et fournira deux identificateurs de frigorigènes et des pièces de rechange (24 000 \$US) ;
- (b) Formera six formateurs supplémentaires en Afrique du Sud à l'entretien des équipements à l'aide de technologies de remplacement comprenant des frigorigènes à base de CO₂ et d'ammoniac pour améliorer le savoir-faire et les compétences des formateurs dans les centres de formation professionnelle (CFP) ; dispensera 18 cours de formation supplémentaires à 180 techniciens pour l'entretien des équipements à l'aide de frigorigènes de remplacement, notamment de HC ; et achètera en Afrique du Sud de nouveaux systèmes de R&C conçus au départ pour l'utilisation de HC destinés aux CFP afin de leur permettre de mener une formation pratique en entretien, et dispensera une formation sur la manipulation en toute sécurité des frigorigènes à base de HC pour l'entretien de nouveaux systèmes de R&C conçus au départ pour l'utilisation de HC (118 000 \$US) ;
- (c) Mettra en œuvre un programme d'incitation pour établir la chaîne d'approvisionnement des nouveaux climatiseurs à base de HC-290 et HFC-32. Une subvention pourrait être versée aux fournisseurs afin de les encourager à faire venir des climatiseurs (jusqu'à 150 unités) dans le but d'accroître la pénétration du marché ; et reconvertira au CO₂ l'équipement de réfrigération à usage commercial dans un supermarché (73 000 \$US) ;
- (d) Programme de sensibilisation en vue de l'élimination des HCFC, mesures de contrôle de la publicité, promotion de solutions de remplacement à faible PRG, réunion de coordination et atelier destiné aux parties prenantes (19 000 \$US) ; et

- (e) Surveillance, coordination et constitution de rapports sur les activités menées dans le cadre du PGEH (36 000 \$US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Cadre juridique

12. Le Gouvernement de la Namibie a mis en place un système d'octroi de permis et de quotas applicable. Afin d'atteindre les objectifs d'élimination accélérée, le Gouvernement a émis des quotas d'importation de HCFC à des niveaux bien inférieurs à ceux du calendrier d'élimination prévu par le Protocole de Montréal. Le quota pour 2017 a été fixé à 54 tm, un chiffre qui comprend 10 tm réservées par l'UNO aux cas d'urgence.

Constitution des rapports sur le HCFC-22 utilisé pour l'entretien des navires étrangers

13. Le Gouvernement allemand a confirmé que la consommation de HCFC communiquées au titre des données de l'article 7 comprenait toutes les SAO consommées dans le pays, y compris le volume utilisé pour l'entretien des navires étrangers, conformément à la décision 71/40 (a)(v).

Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération

14. En prenant note du fait que la technologie à base de HC est la principale technologie de remplacement qui a été promue au titre du PGEH et en tenant compte de la décision 71/40(b) sur le plan de mise en œuvre révisé visant à concentrer le programme incitatif uniquement sur le remplacement de l'équipement à base de HCFC et non sur les rénovations, le Secrétariat s'est renseigné pour savoir si la modernisation des équipements vers des frigorigènes à base de HC avait été pratiquée et comment les facteurs liés à la sécurité avaient été pris en considération. Le Gouvernement de l'Allemagne a informé le Secrétariat que certaines modernisations avaient été effectuées avant la 72^e réunion. Suite aux conseils du Comité exécutif sur l'introduction des frigorigènes à base de HC via les décisions 72/17, 72/41 et 73/34, les gouvernements namibien et allemand ont décidé que la reconversion des équipements non destinés aux HC ne serait pas mise en avant. Les activités du PGEH se sont depuis concentrées sur la mise à niveau du programme de certification et la dispense d'une formation à l'utilisation en toute sécurité de l'équipement à base de HC dans le respect des consignes de sécurité de l'Allemagne. L'Association namibienne du secteur de la réfrigération a lancé un projet de code de sécurité applicable à l'utilisation des frigorigènes de remplacement, à savoir les HC (dans les nouveaux équipements), l'ammoniac et le CO₂. À l'heure actuelle, parmi les systèmes à base de HC installés dans le pays figurent des réfrigérateurs domestiques (15 pour cent), des congélateurs (5 pour cent) et des refroidisseurs à boissons (1 pour cent). Cinquante à soixante pour cent des réfrigérateurs importés dans le pays sont des systèmes à base de HC. Ce sont des fabricants d'Afrique du Sud (Brand KIC ou DEFY) qui les fournissent. Le Gouvernement est en pourparlers avec un fabricant chinois (Media) pour importer des climatiseurs à base de HC-290.

Conclusion

15. Le Secrétariat prend note du fait qu'un système d'octroi de permis et de quotas d'importation est pleinement opérationnel et que la consommation de HCFC en 2016 était 55 pour cent inférieure à la valeur de référence de consommation des HCFC établie aux fins de conformité. Les activités dans le secteur de l'entretien ont été mises en œuvre et ont avancé comme prévu. Des consignes et codes de pratique sont en cours d'élaboration pour inclure des normes de sécurité applicables à l'utilisation des systèmes de réfrigération et de climatisation fonctionnant à base de frigorigènes de remplacement, à savoir les HC, l'ammoniac et le CO₂. Les questions liées au contrôle des importations de HCFC et à la

prévention des importations illégales ont été intégrées aux programmes d'enseignement des établissements professionnels et aux programmes de formation destinés aux agents des douanes. L'association du secteur de réfrigération sera encore renforcée dans le but de l'habiliter à former et à certifier les techniciens, ainsi qu'à coordonner, inspecter et suivre les activités du Protocole de Montréal au-delà de la mise en œuvre du PGEH. Par ailleurs, les frigorigènes à base de HC sont introduits par remplacement et non en modernisant les systèmes à base de HCFC-22. Les activités prévues à la troisième tranche et axées sur le contrôle des importations de HCFC, l'amélioration des capacités du secteur de l'entretien et la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement pour l'importation des nouveaux systèmes de R&C à base de frigorigènes alternatifs permettront au pays de respecter ses objectifs d'élimination accélérée.

RECOMMANDATION

16. Le Secrétariat du Fonds recommande que le Comité exécutif prenne note du rapport périodique relatif à la mise en œuvre de la troisième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Namibie ; et recommande également l'approbation générale de la troisième tranche de la phase I du PGEH pour la Namibie ainsi que du plan de mise en œuvre de la tranche pour 2017-2025 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement du projet (\$US)	Coûts d'appui (\$US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)	270 000	32 700	Allemagne